

2o Lundi, le 31, un service sera chanté dans toutes les églises du diocèse, à l'heure qui sera jugée la plus convenable. Dans les communautés où une messe solennelle ne serait pas possible on dira une messe basse. La veille de ces différents services, à 7 heures du soir, dans toutes les églises, on sonnera les glas pendant une heure.

3o Les prêtres omettront le nom du pape au canon de la messe et ne chanteront plus son oraison aux saluts du Saint-Sacrement.

4o Enfin, nous vous engageons, nos très chers frères, à faire la sainte communion, à réciter le rosaire, à assister aux messes qui seront célébrées dans votre paroisse. Vous n'aurez qu'à suivre l'inspiration de votre coeur si chrétien.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Montréal, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre chancelier, le 20 août 1914.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

Par ordre de Monseigneur,

ADÉLARD HARBOUR, prêtre,

*Chancelier.*